

n'étaient pas compris dans le matériel à fournir aux élèves indigentes.

Dans les localités ci-après énumérées, les salles de classe continuaient à servir de local des ventes et de lieu de réunion à toutes sortes d'associations: Alzingen, Fentange, Hesperange (g.), Itzig (f.), Medingen, Merl, (g.), Sandweiler (g.), Schuttrange (f.), Senningen, Strassen (g. I), Syren et Weiler-la-Tour (g.).

Matières d'enseignement.

Les matières obligatoires, prévues par l'art. 23 de la loi du 10 août 1912, ont été enseignées à toutes les écoles. A Luxembourg, un maître spécial enseignait la gymnastique aux garçons et aux filles du degré supérieur.

Durée du temps de classe.

Par suite du cantonnement des troupes allemandes, la rentrée des classes fut reculée de plusieurs semaines dans la ville de Luxembourg. Les écoles, qui devaient commencer le 20 septembre 1914, ne commencèrent en réalité que le 6, resp. le 10, 12, 16 et 20 octobre.

Les grandes vacances ont commencé le 6 août dans la ville de Luxembourg; le 14 août, dans la ville de Hollerich et la commune de Rollingergrund; le 19 août, dans la commune d'Eich; le 27, dans la commune de Hamm; le 28 août, dans les communes de Hesperange, Steinsel et Walferdange; le 29 août, dans la commune de Niederanven; le 30 août, dans les communes de Contern, Sandweiler et Strassen; le 31 août, dans les communes de Bertrange, Schuttrange et Weiler-la-Tour.

L'année scolaire courante a commencé le 20 septembre dans les villes de Luxembourg et de Hollerich et dans la commune de Rollingergrund; le 1^{er} octobre, à Niederanven et à Strassen; le 5 octobre, dans les autres communes du ressort, sauf à Schuttrange, où elle a commencé le 12 octobre.